

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 620**6 juin 2003****SOMMAIRE**

Artec Creation, S.à r.l., Merscheid	29749	NewTel S.A. et Cie, S.e.c.s., Luxembourg	29755
Astron Building Systems Pacific S.A., Diekirch	29750	NewTel S.A., Luxembourg	29759
Atlas Air, Inc Luxembourg, Senningerberg	29758	Oelschläger Properties International S.A., Luxembourg	29751
Automotive Trading and Industrial Consultancy S.A., Marnach	29750	Oelschläger Properties International S.A., Luxembourg	29751
AVP S.A., Luxembourg	29754	Parking de la Gare S.A., Windhof	29738
B Ben Holding S.A., Luxembourg	29755	Peinture Putz S.A., Diekirch	29744
BIRS, Bureau International de Règlement de Sinistres S.A. Luxembourg, Luxembourg	29748	Rechapages Luxembourgeois S.A., Schuttrange	29755
Binter S.A., Luxembourg	29747	Rechapages Luxembourgeois S.A., Schuttrange	29755
Binter S.A., Luxembourg	29747	Rheinische Finanz und Gewerbe Beteiligungsgesellschaft S.A., Luxembourg	29720
Ceva, S.à r.l., Marnach	29752	Rheinische Finanz und Gewerbe Beteiligungsgesellschaft S.A., Luxembourg	29720
Cheval Blanc Capital S.A., Luxembourg	29748	Rotor S.A., Marnach	29753
Circuit Foil Luxembourg Trading, S.à r.l., Wiltz	29752	RZ Holding S.A., Luxembourg	29748
Constructions Moschetti S.A., Ettelbruck	29744	RZ Holding S.A., Luxembourg	29748
Docpharma Luxembourg, S.à r.l., Marnach	29752	S.B.L., S.à r.l., Marnach	29752
Dominoes S.A., Troisvierges	29751	Saint Denis S.A., Luxembourg	29723
Drop Zone, S.à r.l., Pétange	29749	Saint Denis S.A., Luxembourg	29723
Element Six S.A., Munsbach	29714	Silvia Holding S.A., Luxembourg	29747
Element Six S.A., Munsbach	29719	Société de la Bourse de Luxembourg S.A., Luxembourg	29757
Euro Audaces S.A., Luxembourg	29737	Société de Participation du Grand-Duché S.A., Luxembourg	29758
European Fiduciary Advisors S.A., Marnach	29752	Société de Participation du Grand-Duché S.A., Luxembourg	29758
Excell Life International S.A., Luxembourg	29744	Stopera Holding, S.à r.l., Luxembourg	29724
Excell Life International S.A., Luxembourg	29746	Storm Holding S.A., Luxembourg	29749
Fa.Mi. S.A., Luxembourg	29753	Svenska Handelsbanken S.A., Luxembourg	29757
Faymonville Lease A.G., Lentzweiler	29719	Svenska Handelsbanken S.A., Luxembourg	29759
Faymonville Lease A.G., Lentzweiler	29720	Teigur Holding S.A., Luxembourg	29749
(La) Financière du Lierre S.A.H., Luxembourg	29736	Tobie Investissements S.A.H., Luxembourg	29754
Food Company S.A., Luxembourg	29753	Toitures Steve Lefèvre, S.à r.l., Mersch	29757
FP Temp Holding S.A., Luxembourg	29756	Tourism Investments and Consulting Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	29714
FP Temp Holding S.A., Luxembourg	29756	Trek Holding S.A., Luxembourg	29749
Gomes Granit, S.à r.l., Rollingen-Mersch	29759	Weatherford Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29721
Greenlight Holding S.A., Luxembourg	29754	Zafra Holding S.A., Luxembourg	29750
Greenlight Holding S.A., Luxembourg	29754	Zafra Holding S.A., Luxembourg	29750
IEG Holding S.A., Luxembourg	29757		
ISEO International S.A., Luxembourg	29751		
It's a Dream S.A., Luxembourg	29728		
J & K Constructions S.A., Garnich	29756		
LJCA Fin, S.à r.l., Luxembourg	29750		
LPF Lux, S.à r.l., Luxembourg	29741		
M.E.L. Consultants, S.à r.l., Marnach	29752		

TOURISM INVESTMENTS AND CONSULTING HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 45.340.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 6 mai 2003, que Monsieur Mohammed Mouilah, demeurant 10^E, chemin du Clos-Alpestre, 1222 Vézenaz, Suisse, a été nommé directeur, avec pouvoir d'engager la société par signature conjointe avec un membre du Conseil d'Administration, pour tous les actes de gestion journalière, dans le sens le plus large autorisé par la loi.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2003, réf. LSO-AE03554. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(024766.3/521/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2003.

ELEMENT SIX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 93.181.

In the year two thousand and three, on the sixteenth of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ELEMENT SIX S.A. (hereafter the «Corporation»), a société anonyme, having its corporate seat at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated by notarial deed on the twenty-fourth of March 2003, not yet published.

The meeting is chaired by Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny, Belgium.

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman declared and requested the notary to act.

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at thirty-five thousand US Dollars (USD 35,000.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendment of article 4 of the Corporation's articles of incorporation, by adding a new second paragraph which will have the following wording:

«Art. 4. paragraph 2.

In particular, the object of the Corporation consists in the acquisition, control and management of the following companies:

* ELEMENT SIX Ltd, an Irish Company, with registered office at Shannon Airport, Co Clare, Ireland, inscribed at the Company Register of Dublin under number 365392

* DE BEERS INDUSTRIAL DIAMONDS (IRELAND), an Irish Company, with registered office at Shannon Airport, Co Clare, Ireland, inscribed at the Company Register of Dublin under number 25542

* ELEMENT SIX (IRELAND), an unlimited Irish Company, with registered office at Shannon Airport, Co Clare, Ireland, inscribed at the Company Register of Dublin under number 238749.»

2. Capital increase to the extent of one million eight hundred sixty-two thousand US Dollars (USD 1,862,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-five thousand US Dollars (USD 35,000.-) to one million eight hundred ninety-seven thousand US Dollars (USD 1,897,000.-) by the issue of one hundred eighty-six thousand two hundred (186,200) new shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

3. Agreement by the existing shareholders to the subscription of all one hundred eighty-six thousand two hundred (186,200) new shares by PTARMIGAN HOLDINGS Ltd, with registered office at 9, Columbus Centre, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

4. Subscription and full payment of one hundred fifty-one thousand two hundred (151,200) new shares by contribution in kind in the value of one million five hundred twelve thousand US Dollars (USD 1,512,000.-), consisting of:

* The entire shareholding corresponding to one hundred percent (100%) of the shares of ELEMENT SIX Ltd, an Irish Company, with registered office at Shannon Airport, Co Clare, Ireland, inscribed at the Company Register of Dublin under number 365392, at the value of two hundred forty thousand US Dollars (USD 240,000.-)

* The entire shareholding corresponding to one hundred per cent (100%) of the shares of DE BEERS INDUSTRIAL DIAMONDS (IRELAND), an Irish Company, with registered office at Shannon Airport, Co Clare, Ireland, inscribed at the Company Register of Dublin under number 25542, at the value of two thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 2,999.-)

* The entire shareholding corresponding to one hundred per cent (100%) of the shares of ELEMENT SIX LTD, an English Company, with registered office at Kingsride Park, Ascot, Berkshire SL5 8BP, United Kingdom, inscribed at the Company Register of London, under number 2946905, at the value of one million two hundred sixty-nine thousand US Dollars (USD 1,269,000.-)

* The entire shareholding corresponding to one hundred per cent (100%) of the shares of ELEMENT SIX (IRELAND), an unlimited Irish Company, with registered office at Shannon Airport, Co Clare, Ireland, inscribed at the Company Register of Dublin under number 238749, at the value of one US Dollar (USD 1.-).

5. Subscription and full payment of thirty-five thousand (35,000) new shares by contribution in cash of three hundred fifty thousand US Dollars (USD 350,000.-).

6. Amendment of article 5, first paragraph of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at one million eight hundred ninety-seven thousand US Dollars (USD 1,897,000.-) represented by one hundred eighty-nine thousand seven hundred (189,700) shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid up.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to amend article 4 of the Corporation's articles of incorporation, by adding a new second paragraph, which will have the following wording:

«**Art. 4, paragraph 2.**

In particular, the object of the Corporation consists in the acquisition, control and management of the following companies:

* ELEMENT SIX LTD, an Irish Company, with registered office at Shannon Airport, Co Clare, Ireland, inscribed at the Company Register of Dublin under number 365392

* DE BEERS INDUSTRIAL DIAMONDS (IRELAND), an Irish Company, with registered office at Shannon Airport, Co Clare, Ireland, inscribed at the Company Register of Dublin under number 25542

* ELEMENT SIX (IRELAND), an unlimited Irish Company, with registered office at Shannon Airport, Co Clare, Ireland, inscribed at the Company Register of Dublin under number 238749.»

Second resolution

The meeting resolved to increase the capital to the extent of one million eight hundred sixty-two thousand US Dollars (USD 1,862,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-five thousand US Dollars (USD 35,000.-) to one million eight hundred ninety-seven thousand US Dollars (USD 1,897,000.-) by the issue of one hundred eighty-six thousand two hundred (186,200) new shares with a nominal value of ten US Dollars (USD 10.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The meeting resolved to agree to the subscription of all one hundred eighty-six thousand two hundred (186,200) new shares by PTARMIGAN HOLDINGS Ltd, with registered office at 9, Columbus Centre, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Fourth resolution

Subscription - Payment

1. Thereupon PTARMIGAN HOLDINGS Ltd, prenamed, declared to subscribe to one hundred fifty-one thousand two hundred (151,200) new shares and have them fully paid up in nominal value by a contribution in kind in the value of one million five hundred twelve thousand US Dollars (USD 1,512,000.-), consisting of:

* The entire shareholding corresponding to one hundred ordinary shares (100 ord.) with a par value of one Euro (EUR 1.-) each of ELEMENT SIX Ltd (the «Contributed Company»), an Irish Company, with registered office at Shannon Airport, Co Clare, Ireland, inscribed at the Company Register of Dublin under number 365392, which are hereby transferred to and accepted by the Corporation at the value of two hundred forty thousand US Dollars (USD 240,000.-)

* The entire shareholding corresponding to two thousand A ordinary shares (2,000 A ord.) with a par value of one Euro and twenty-seven Cents (EUR 1.27) each of DE BEERS INDUSTRIAL DIAMONDS (IRELAND) (the «Contributed Company»), an Irish Company, with registered office at Shannon Airport, Co Clare, Ireland, inscribed at the Company Register of Dublin under number 25542, which are hereby transferred to and accepted by the Corporation at the value of two thousand nine hundred ninety-nine US Dollars (USD 2,999.-)

* The entire shareholding corresponding to one thousand ordinary shares (1,000 ord.) with a par value of one English Pound (£ 1.-) each of ELEMENT SIX Ltd (the «Contributed Company»), an English Company, with registered office at Kingsride Park, Ascot, Berkshire SL5 8BP, United Kingdom, inscribed at the Company Register of London, under number 2946905, which are hereby transferred and accepted by the Corporation at the value of one million two hundred sixty-nine thousand US Dollars (USD 1,269,000.-)

* The entire shareholding corresponding to one thousand five hundred ordinary shares (1,500 ord.) with a par value of one Euro and twenty-seven Cents (EUR 1.27) each of ELEMENT SIX (IRELAND) (the «Contributed Company»), an unlimited Irish Company, with registered office at Shannon Airport, Co Clare, Ireland, inscribed at the Company Register of Dublin under number 238749, which are hereby transferred to and accepted by the Corporation at the value of one US Dollar (USD 1.-).

The total value of the contributions in kind is declared by PTARMIGAN HOLDINGS Ltd to be of one million five hundred twelve thousand US Dollars (USD 1,512,000.-), which valuation is accepted by the Corporation and subject to

an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, which report concludes as follows:

Conclusion

«Based on the work performed, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind, which corresponds at least in number and nominal value to the one hundred fifty-one thousand two hundred (151,200) new issued shares of ten US Dollars (USD 10.-) each. The total consideration is one million five hundred twelve thousand US Dollars (USD 1,512,000.-).

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Prementioned report, being initialed ne varietur shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Acceptance by the board of directors

Thereupon intervenes the board of directors of ELEMENT SIX S.A., here represented by Mr Patrick Van Hees, pre-named, by virtue of a proxy, which will remain annexed hereto.

The board of directors, through its proxy holder, expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of the contributed companies and confirms the validity of the subscription and payment.

2. Thereupon PTARMIGAN HOLDINGS Ltd, prenamed, declared to subscribe to thirty-five thousand (35,000) new shares and have them fully paid up in nominal value by contribution in cash of three hundred fifty thousand US Dollars (USD 350,000.-).

The amount of three hundred fifty thousand US Dollars (USD 350,000.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5, first paragraph of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.** The corporate capital is set at one million eight hundred ninety-seven thousand US Dollars (USD 1,897,000.-) represented by one hundred eighty-nine thousand seven hundred (189,700) shares of ten United States Dollars (USD 10.-) each, fully paid up.»

Estimate

For the purposes of registration, the increase of capital by contribution in cash is valued at three hundred seventy-three thousand one hundred Euro (EUR 373,100.-).

Variable rate capital tax exemption request

Insofar the contribution in kind consists of one hundred per cent (100%) of the shares of various companies incorporated in the European Union (Ireland, United Kingdom) to another company incorporated in the European Union (Luxembourg), the Corporation refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Corporation as a result of the presently stated increase of capital are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ELEMENT SIX S.A. (ci-après «la Société»), ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée suivant acte reçu en date du 24 mars 2003, non encore publié.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente-cinq mille Dollars US (USD 35.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 4 des statuts de la Société, par ajout d'un deuxième paragraphe qui aura la teneur suivante:

«Art. 4. Paragraphe 2

En particulier, l'objet de la Société consiste en l'acquisition, le contrôle et la gestion des sociétés suivantes:

* ELEMENT SIX Ltd, une société irlandaise, ayant son siège social au Shannon Airport, Co Clare, Irlande, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 365392

* DE BEERS INDUSTRIAL DIAMONDS (IRELAND), une société irlandaise, ayant son siège social au Shannon Airport, Co Clare, Irlande, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 25542

* ELEMENT SIX (IRELAND), une société irlandaise, ayant son siège social au Shannon Airport, Co Clare, Irlande, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 238749.»

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un million huit cent soixante-deux mille Dollars US (USD 1.862.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille Dollars US (USD 35.000,-) à un million huit cent quatre-vingt-dix-sept mille Dollars US (USD 1.897.000,-) par la création et l'émission de cent quatre vingt six mille deux cent (186.200) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Approbation par les actionnaires actuels de la souscription de toutes les cent quatre-vingt-six mille deux cent (186.200) actions nouvelles par PTARMIGAN HOLDINGS Ltd, ayant son siège social au 9, Columbus Centre, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

4. Souscription et libération intégrale de cent cinquante et un mille deux cent (151.200) nouvelles actions par apport en nature d'une valeur d'un million cinq cent douze mille Dollars US (USD 1.512.000,-), composé de:

* L'ensemble des actions représentant cent pour cent (100%) de l'actionnariat de ELEMENT SIX Ltd, une société irlandaise, ayant son siège social à Shannon Airport, Co Clare, Irlande, inscrite au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 365392, à la valeur de deux cent quarante mille Dollars US (USD 240.000,-).

* L'ensemble des actions représentant cent pour cent (100%) de l'actionnariat de DE BEERS INDUSTRIAL DIAMONDS (IRELAND), une société irlandaise, ayant son siège social à Shannon Airport, Co Clare, Irlande, inscrite au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 25542, à la valeur de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars US (USD 2.999,-).

* L'ensemble des actions représentant cent pour cent (100%) de l'actionnariat de ELEMENT SIX Ltd, une société anglaise, ayant son siège social à Kingsride Park, Ascot, Berkshire SL5 8BP, Royaume-Uni, inscrite au Registre des Sociétés de Londres sous le numéro 2946905, à la valeur d'un million deux cent soixante-neuf mille Dollars US (USD 1.269.000,-)

* L'ensemble des actions représentant cent pour cent (100%) de l'actionnariat de ELEMENT SIX (IRELAND), une société irlandaise, ayant son siège social à Shannon Airport, Co Clare, Irlande, inscrite au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 238749, à la valeur d'un Dollar US (USD 1,-).

5. Souscription et libération intégrale des trente-cinq mille (35.000) nouvelles actions par apport en numéraire de trois cent cinquante mille Dollars US (USD 350.000,-).

6. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un million huit cent quatre vingt dix-sept mille Dollars US (USD 1.897.000,-) représenté par cent quatre-vingt-neuf mille sept cent (189.700) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, toutes libérées intégralement.»

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, par ajout d'un deuxième paragraphe qui aura la teneur suivante:

«Art. 4. Paragraphe 2

En particulier, l'objet de la Société consiste en l'acquisition, le contrôle et la gestion des sociétés suivantes:

* ELEMENT SIX Ltd, une société irlandaise, ayant son siège social au Shannon Airport, Co Clare, Irlande, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 365392

* DE BEERS INDUSTRIAL DIAMONDS (IRELAND), une société irlandaise, ayant son siège social au Shannon Airport, Co Clare, Irlande, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 25542

* ELEMENT SIX (IRELAND), une société irlandaise, ayant son siège social au Shannon Airport, Co Clare, Irlande, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Dublin sous le numéro 238749.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million huit cent soixante-deux mille Dollars US (USD 1.862.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente-cinq mille Dollars US (USD 35.000,-) à un million huit cent quatre vingt dix-sept mille Dollars US (USD 1.897.000,-) par la création et l'émission de cent quatre-vingt-six mille deux cent (186.200) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver la souscription de toutes les cent quatre vingt six mille deux cent (186.200) actions nouvelles par PTARMIGAN HOLDINGS Ltd, prénommée.

*Quatrième résolution**Souscription - Paiement*

1. PTARMIGAN HOLDINGS Ltd, prénommée, déclare souscrire aux cent cinquante et un mille deux cent (151.200) actions nouvelles et les libérer intégralement en valeur nominale par apport en nature d'une valeur d'un million cinq cent douze mille Dollars US (USD 1.512.000,-), composé de:

* L'ensemble des actions, correspondant à cent actions ordinaires (100 ord.) ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, de ELEMENT SIX Ltd (la «Société Apportée»), une société irlandaise, ayant son siège social à Shannon Airport, Co Clare, Irlande, inscrite au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 365392, qui sont par les présentes transférées et acceptées par la Société à la valeur de deux cent quarante mille Dollars US (USD 240.000,-).

* L'ensemble des actions, correspondant à deux mille actions ordinaires A (2.000 A ord.), ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-sept centimes (EUR 1,27) chacune, de DE BEERS INDUSTRIAL DIAMONDS (IRELAND) (la «Société Apportée»), une société irlandaise, ayant son siège social à Shannon Airport, Co Clare, Irlande, inscrite au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 25542, qui sont par les présentes transférées et acceptées par la Société à la valeur de deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars US (USD 2.999,-).

* L'ensemble des actions, correspondant à mille actions ordinaires (1.000 ord.) ayant une valeur nominale d'une livre sterling (£ 1,-) chacune de ELEMENT SIX Ltd (la «Société Apportée»), une société anglaise, ayant son siège social à Kingsride Park, Ascot, Berkshire SL5 8BP, Royaume Uni, inscrite au Registre des Sociétés de Londres sous le numéro 2946905, qui sont par les présentes transférées et acceptées par la Société à la valeur d'un million deux cent soixante-neuf mille Dollars US (USD 1.269.000,-).

* L'ensemble des actions, correspondant à mille cinq cent actions ordinaires (1.500 ord.), ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-sept centimes (EUR 1,27) chacune de ELEMENT SIX (IRELAND), (la «Société Apportée»), une société irlandaise, ayant son siège social à Shannon Airport, Co Clare, Irlande, inscrite au Registre des Sociétés de Dublin sous le numéro 238749, qui sont par les présentes transférées et acceptées par la Société à la valeur d'un Dollar US (USD 1,-).

La valeur totale des apports en nature, que PTARMIGAN HOLDINGS Ltd déclare être d'un million cinq cent douze mille Dollars US (USD 1.512.000,-), et dont l'estimation est acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur base du travail presté, nous n'avons aucune observation à formuler quant à la valeur de l'apport en nature, qui correspond au moins en nombre et en valeur nominale aux cent cinquante et un mille deux cent (151.200) actions nouvellement émises pour une valeur de dix Dollars US (USD 10,-) chacune. Le montant total considéré est d'un million cinq cent douze mille Dollars US (USD 1.512.000,-).

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Acceptation par le Conseil d'Administration

Est alors intervenu le conseil d'administration de ELEMENT SIX S.A., ici représenté par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera annexée à la présente.

Le Conseil d'Administration, représenté par son mandataire, marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété des actifs apportés et confirme la validité des souscriptions et libération.

2. PTARMIGAN HOLDINGS Ltd, prénommée, déclare souscrire à trente-cinq mille (35.000) nouvelles actions et les libérer entièrement par apport en numéraire de trois cent cinquante mille Dollars US (USD 350.000,-).

Un montant de trois cent cinquante mille Dollars US (USD 350.000,-) a été intégralement libéré en liquide et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5

Le capital social est fixé à un million huit cent quatre vingt dix-sept mille Dollars US (USD 1.897.000,-) représenté par cent quatre-vingt-neuf mille sept cent (189.700) actions d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune, toutes libérées intégralement.»

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital par apport en numéraire est évaluée à trois cent soixante-treize mille cent Euros (EUR 373.100,-).

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en une contribution de 100% des titres de différentes sociétés ayant leur siège social dans l'Union Européenne (Irlande et Grande Bretagne) à une autre société ayant son siège dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Uhl, H. Janssen, P. Van Hees, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, vol. 138, fol. 83, case 1. – Reçu 3.259,76 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

J. Elvinger.

(026596.3/211/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

ELEMENT SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 93.181.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026598.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

FAYMONVILLE LEASE A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9761 Lentzweiler, Industriezone Lentzweiler-Eselborn.

H. R. Diekirch B 6.294.

Im Jahre zweitausenddrei, den neunundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Urbain Tholl, mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Sind die Aktionäre der anonymen Gesellschaft FAYMONVILLE LEASE A.G., mit Sitz zu Heinerscheid, R. C. Diekirch Nummer B 6.294, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen getreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtswohnsitz zu Mersch, am 9. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 345 vom 2. März 2002.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Alain Faymonville, Geschäftsführer, wohnhaft zu B-Büllingen.

Der Vorsitzende wählt zur Schriftführerin Dame Christine Noël, Notarschreiberin, wohnhaft zu B-Morhet.

Die Versammlung wählt zum Stimmenprüfer Herrn Nico Simon, Notarschreiber, wohnhaft zu Weiswampach.

Der Vorsitzende erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden, dass:

1) Die erschienenen Aktionäre sowie die von ihnen innegehaltene Aktienzahl auf einer Präsenzliste aufgeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Vorsitzenden, die Schriftführerin, den Stimmenprüfer und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen verbleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

2) Aus der Präsenzliste erhellt, dass die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen in gegenwärtiger ausserordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, womit die Versammlung rechtmässig über sämtliche auf der Tagesordnung angeführten Punkte entscheiden kann.

3) Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

a) Verlegung des Gesellschaftssitzes und Abänderung des zweiten Abschnitts des ersten Artikels.

b) Abänderung des zweiten Abschnitts des sechsten Artikels.

c) Abberufung des Kommissars und Ernennung eines neuen Kommissars.

Nachdem vorstehende Tagesordnung seitens der Generalversammlung gutgeheissen wurde, wurden nachfolgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluß

Die Versammlung beschliesst, den Sitz der Gesellschaft nach L-9761 Lentzweiler, Industriezone Lentzweiler-Eselborn zu verlegen.

Demgemäss wird Artikel 1, Abschnitt 2 der Satzung der Gesellschaft abgeändert und folgenden Wortlaut erhalten:

«Der Sitz der Gesellschaft ist in Lentzweiler.»

Zweiter Beschluß

Die Versammlung beschliesst, das Wort «beiden» in Artikel 6, Abschnitt 2 zu streichen.

Dritter und letzter Beschluß

Die Versammlung beschliesst, FIDUNORD, S.à r.l. von ihrer Funktion als Kommissar abzuberufen und erteilt ihr Entlast für die Ausübung ihres Mandates.

Die Versammlung ernennt Herrn Alain Kohnen, Betriebsrevisor, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, 144, route de Stavelot, zum Kommissar bis zur Generalversammlung des Jahres 2007.

Da die Tagesordnung erschöpft ist wird die Versammlung aufgehoben.

Kosten und Gebühren

Alle Kosten und Gebühren, dieser Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf achthundert (800,-) Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Faymonville, C. Noël, N. Simon, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 30 avril 2003, vol. 424, fol. 39, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 22. Mai 2003.

U. Tholl.

(901203.3/232/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

FAYMONVILLE LEASE A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9761 Lentzweiler, Zone Industrielle Lentzweiler-Eselborn.
R. C. Diekirch B 6.294.

Statuts coordonnés suivant acte du 29 avril 2003, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(901204.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

RHEINISCHE FINANZ UND GEWERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 75.051.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RHEINISCHE FINANZ UND GEWERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT

Signature

Un mandataire

(025880.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

RHEINISCHE FINANZ UND GEWERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 75.051.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2001.

Extrait sincère et conforme

RHEINISCHE FINANZ UND GEWERBE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025878.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 83.925.

In the year two thousand and two, on the twentieth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 83.925, incorporated by deed dated on September 18, 2001, published under number 237, page 11 345 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; whose articles were amended on December 21, 2001, published under number 681, page 32 648 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, jurist, residing in Kédange, France.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,432,369 (three million four hundred thirty-two thousand three hundred sixty-nine) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- To approve the transfer of 318,126 (three hundred eighteen thousand one hundred twenty-six) shares of the Company by WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED to WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFT SYSTEMS Inc. and to state it in accordance with the Luxembourg laws.

2.- To approve the transfer of 2,540,134 (two million five hundred forty thousand one hundred thirty-four) shares of the Company by WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED to WEATHERFORD/LAMB Inc. and to state it in accordance with Luxembourg laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

It is resolved to approve the transfer of 318,126 (three hundred eighteen thousand one hundred twenty-six) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro), of WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., aforementioned, by WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar to WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFT SYSTEMS Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 515 Post Oak Boulevard, suite 600, Houston, Texas 77027, USA.

Second resolution

It is resolved to approve the transfer of 2,540,134 (two million five hundred forty thousand one hundred thirty-four) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro), of WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., aforementioned, by WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, GIBRALTAR TO WEATHERFORD LAMB Inc., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 515 Post Oak Boulevard, suite 600, Houston, Texas 77027, USA.

Notification

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., by its Board of Managers, accepts these transfers of shares and considers them as duly notified to the company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the shareholders of WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. are WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFT SYSTEMS Inc. for 318,626 shares and WEATHERFORD LAMB Inc. for 3,113,743 shares, the prenamed companies.

Such amendment in the shareholding of WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day and time named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B numéro 83.925, constituée suivant acte reçu le 18 septembre 2001, acte publié au numéro 237, page 11 345 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et dont les statuts ont été modifiés le 21 décembre 2001, acte publié au numéro 681, page 32 648 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.432.369 (trois millions quatre cent trente-deux mille trois cent soixante-neuf) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approuver le transfert de 318.126 (trois cent dix-huit mille cent vingt-six) parts sociales de la Société WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. de WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED à WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFT SYSTEMS Inc. et l'effectuer selon les exigences en droit luxembourgeois.

2. Approuver le transfert de 2.540.134 (deux millions cinq cent quarante mille cent trente-quatre) parts sociales de la Société WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. de WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED à WEATHERFORD/LAMB Inc. et l'effectuer selon les exigences en droit luxembourgeois.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 318.126 (trois cent dix-huit mille cent vingt-six) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, de WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, par WEATHERFORD HOLDING (GIBRALTAR) LIMITED, une société régie par le droit de Gibraltar et ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, à WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFT SYSTEMS Inc., une société régie par le droit Delaware et ayant son siège social au 515 Post Oak Boulevard, suite 600, Houston, Texas 77027, USA.

Seconde résolution

Il est décidé d'approuver le transfert de 2.540.134 (deux millions cinq cent quarante mille cent trente-quatre) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, de WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, par WEATHERFORD INVESTMENT (GIBRALTAR) LIMITED, une société régie par le droit de Gibraltar et ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar, à WEATHERFORD/LAMB Inc., une société régie par le droit Delaware et ayant son siège social au 515 Post Oak Boulevard, suite 600, Houston, Texas 77027, USA.

Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés telle que modifiée, WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l., par son conseil de gérance, accepte ces cessions de parts sociales et les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois tel que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que les associés de WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. sont WEATHERFORD ARTIFICIAL LIFT SYSTEMS Inc. pour 318.626 parts sociales et WEATHERFORD LAMB Inc. pour 3.113.743 parts sociales.

Cette modification dans le personnel des associés de WEATHERFORD LUXEMBOURG, S.à r.l. sera déposée et publiée au registre de Commerce conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2002, vol. 137S, fol. 67, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2003.

J. Elvinger.

(026604.3/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

SAINT DENIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 56.881.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le vingt et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FAIRLAND PROPERTY LIMITED, avec siège social à P.O. Box 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Patrice Gallasin, employé privé, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 mai 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme SAINT DENIS S.A., R. C. B numéro 56.881, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 novembre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Numéro 47 du 3 février 1997.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 754 du 17 mai 2002.

- Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a été immédiatement annulé.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SAINT DENIS S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Gallasin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, vol. 139S, fol. 4, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(026661.3/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

SAINT DENIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 56.881.

—
Les comptes de clôture au 21 mai 2003, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2003, vol. 139S, fol. 4, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(026662.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

STOPERA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 93.627.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the sixteenth of May.
Before Us André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C. Luxembourg B 37.974, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

here duly represented by Mr Ronald Chamielec, accountant, and Mr Delio Cipolletta, lawyer, both with professional address at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, acting as attorneys-in-fact «A» and «B» entitled to jointly commit the Company.

Such appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other companies, either Luxembourg or foreign, and the control and development of such participating interests, subject to the provisions set out in Article 209 of the law on commercial companies.

The Company may in particular acquire all types of negotiable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise.

The Company may also acquire, create, develop and sell any patents together with any rights attached thereto and realize them by way of sale, transfer exchange or otherwise, develop these activities and patents by whom and by whatever means, participate in the creation, the development and the control of any company.

The Company may borrow in any form and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a direct interest.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment or development of its purposes remaining always, however, within the limits established by the law of July 31, 1929, concerning holding companies.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of STOPERA HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the partner(s), or in case of transfer within the same municipality, by the decision of the manager(s).

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty-four thousand and eight hundred (24,800.-) euro (EUR), represented by two hundred and forty-eight (248) shares of a par value of one hundred (100.-) euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in conformity with article 189 of the law of August 10, 1915, the value of a share is based on the average of the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Towards third parties the Company is validly bound by the sole signature of the manager. In case of plurality of managers, the Company is validly bound by the sole signature of any manager or by the signature of any person duly appointed for such purpose by the manager(s).

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the amended laws of August 10, 1915 on commercial companies and of July 31, 1929 on holding companies.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty-four thousand and eight hundred (24,800.-) euro (EUR) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2003.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at one thousand two hundred and fifty (1,250) euro.

Resolution

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The following is appointed manager of the Company for an undefined period:
- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C. Luxembourg B 37.974, a company with registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearing party's mandatories, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C. Luxembourg B 37.974, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg,

ici dûment représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, et Monsieur Delio Cipolletta, juriste, tous les deux avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, agissant en tant que représentants «A» et «B» avec pouvoir d'engager la Société conjointement.

Laquelle comparante a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929.

Art. 3. La Société prend la dénomination de STOPERA HOLDING, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du ou des associés ou en cas de transfert au sein d'une même commune, par décision du ou des gérants.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-quatre mille huit cents (24.800,-) euros (EUR), représenté par deux cent quarante-huit (248) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Vis-à-vis des tiers la Société se trouve valablement engagée par la signature individuelle du gérant. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un des gérants ou par la signature de toute personne dûment désignée à cet effet par le ou les gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de vingt-quatre mille huit cents (24.800,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2003.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., R.C. Luxembourg B 37 974, une société avec siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la comparante, ceux-ci ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Chamielec, D. Cipolletta, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, vol. 139S, fol. 4, case 8. – Reçu 248 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(026949.3/230/241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

IT'S A DREAM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 93.596.

STATUTS

L'an deux mille trois, le quinze mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société THIRTIETH CENTURY WOLF LTD., société de droit de l'Isle de Man, ayant son siège social a 3rd Floor, 1 Athol Street, Douglas, ici représentée par Monsieur Mamadou Dione, comptable, demeurant à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

2) La société ARMADA VENTURES CORPORATION, société de droit BVI, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI, ici représentée par Monsieur Mamadou Dione, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Chapitre I^{er}. Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination IT'S A DREAM S.A.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra en outre établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Chapitre II. Capital - Actions

Art. 5. Capital social

Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes de même catégorie.

Le capital social peut être augmenté en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital pourra être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

Art. 6. Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les titres d'actions au porteur sont extraits d'un registre à souches et numérotés.

La Société maintiendra un registre des actions nominatives qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Le Conseil d'Administration peut créer des certificats d'actions multiples.

Art. 7. Droits attachés à chaque action

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Les héritiers, ayant-droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'aposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation, prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour

l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

Chapitre III. Conseil d'Administration

Art. 8. Conseil d'Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateur-Délégué(s) et fixe leurs pouvoirs. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur ou toute tierce personne pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieux et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives aux dites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

Art. 12. Délégation de pouvoirs

Le Conseil d'Administration peut déléguer toute ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 13. Conflits d'intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemniserá tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tout frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 14. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'Administrateur-Délégué, ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le Conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Art. 15. Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges des frais généraux.

Art. 16. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale**

Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mercredi du mois d'avril à 10:00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres Assemblées Générales

Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Art. 20. Procédure - Vote

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs.

Chapitre V. Année sociale - Répartition des bénéfices**Art. 21. Année sociale**

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 22. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiements de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation**Art. 23. Dissolution - Liquidation**

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Chapitre VII. Lois applicables

Art. 24. Lois applicables

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription et Paiement

Les actions indiquées à l'article cinq ont été souscrites comme suit:

1) La société THIRTIETH CENTURY WOLF LTD., précitée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . .	999
2) La société ARMADA VENTURES CORPORATION, précitée, une action	1
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Mamadou Dione, comptable, né à Kaolack (Sénégal), le 8 mars 1961, demeurant à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue;
- 2) Madame Maryse Brekoo, responsable administratif et financier, née à Breda (Hollande), le 2 octobre 1953, demeurant à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue;
- 3) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences commerciales et financières, né à Arlon (Belgique), le 25 avril 1967, demeurant à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Domenico Francone, administrateur, né à Grottaglie (Italie), le 8 octobre 1946, demeurant à Via Durini, 2, 20122 Milano, Italy.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 2004.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

Quatrième résolution

1) Il est décidé que l'étendue des activités se rapportant à la gestion journalière de la société ne doit pas inclure l'établissement des contrats d'affrètement. Il en ressort que, l'administrateur délégué ne sera plus investi d'un pouvoir de signature unique sur ce type de contrat, cependant, sa signature devra s'accompagner par la signature conjointe d'au moins un des administrateurs après application d'une procédure spécifique.

2) a) Afin que la société puisse établir un contrat d'affrètement, le Conseil d'Administration devra soumettre l'ensemble du projet de contrat et de ses clauses essentielles (prix de location, période de location, date de livraison, port de départ et d'arrivée) ainsi que des addendums, aux actionnaires pour approbation lors d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée Générale.

b) L'Assemblée Générale Extraordinaire devra prendre en considération la spécificité des clauses du contrat et décider si la société doit signer ledit contrat.

c) Si l'Assemblée Générale Extraordinaire estime que la société doit conclure le contrat d'affrètement, une telle décision devra être prise sous forme d'une résolution écrite figurant dans le procès verbal de l'Assemblée, puis être communiquée aux actionnaires et administrateurs dans la semaine suivant la décision.

d) Dans la semaine qui suit la réception de l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire concernant la conclusion du contrat d'affrètement, le Conseil d'Administration est habilité pour contacter la société exploitante désignée; pour négocier les clauses du contrat d'affrètement avec ladite société tout en respectant l'esprit des clauses approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire; et pour conclure et signer le contrat d'affrètement. L'ensemble des administrateurs devra être présent, et la décision de conclure le contrat d'affrètement devra être prise à l'unanimité. Un minimum de deux administrateurs sera requis, dont l'un devra être l'administrateur délégué, et lequel devra signer le contrat conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé à L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

Réunion du Conseil d'Administration

Et aussitôt les administrateurs prédésignés, Monsieur Mamadou Dione, ici présent, Madame Maryse Brekoo et Monsieur Pascal Wiscour-Conte, ici représentés par Monsieur Mamadou Dione, précité, en vertu des deux procurations sous seing privé ci-annexées, se sont réunis en Conseil et, à l'unanimité, ont pris la décision suivante:

En vertu de l'autorisation qui leur a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, Monsieur Pascal Wiscour-Conte préqualifié, est nommé «administrateur-délégué»; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute ouverture de compte bancaire et généralement toute opération bancaire ne dépassant pas EUR 15.000,- (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: toute opération bancaire dépassant EUR 15.000,- ainsi que tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand three, on May fifteenth.

Before Us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

1) The Company THIRTIETH CENTURY WOLF LTD., a company incorporated under the laws of the Isle of Man, with its registered office at 3rd Floor, 1 Athol Street, Douglas, here represented by Mr Mamadou Dione, accountant, residing at L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue, by virtue of a proxy hereto attached.

2) The company ARMADA VENTURES CORP., company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office in Tortola, British Virgin Islands, here represented by Mr Mamadou Dione, prenamed, by virtue of the proxy hereto attached.

Chapter I: Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form - Name

It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a société anonyme, which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg («Luxembourg») and by the present articles.

The Company will exist under the name of IT'S A DREAM S.A.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within Luxembourg by a resolution of the board of directors. The board of directors can moreover set up branches or offices as well as in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

In the event the board of directors considers that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the purchase, the selling, the chartering in, the chartering out, and the management of seagoing vessels, as well as those financial and commercial operations linked either directly or indirectly to this object.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. Capital - Shares

Art. 5. Corporate Capital

The corporate capital of the Company is set at one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) divided into one thousand (1,000) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) per share, all of the same category.

The corporate capital can be increased or reduced in one or several times upon decision of the shareholders' meeting resolving in conformity with the provisions of the law regarding the modification of the articles of incorporation. The board of directors can be entrusted by the shareholders' meeting for the implementation of such increase of capital.

Art. 6. Shares

The shares can be in registered or bearer form according to the shareholder's choice.

The bearer shares will be issued from a numbered counterfoil book.

The Company will maintain a register of the registered shares that shall include the precise indication of each shareholder, the number of shares, and if necessary, their transfer and the date of transfer.

The Board of Directors may create multiple share certificates.

Art. 7. Rights attached to each share

In addition to the right of vote conferred by law, each share gives right to a quota of the company assets, the profits or the bonus of liquidation that is proportional to the number of shares existing.

The rights and duties attached to a share follow this share to whoever it would be handed over.

The possession of a share means immediately the adhesion to the articles of incorporation of the company and to the decisions of the shareholders' meeting.

The shares are indivisible toward the company that recognises only one owner for each share.

The heirs, beneficiaries and creditors of a shareholder cannot, for whatever reason invoked, request the appending of seals onto the goods of the Company, request the partition, take measures of conservation or request the drawing of inventories, nor interfere in any way into the administration of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to the inventories and annual accounts, and to the decisions of the board of directors and the shareholders' meeting.

Chapter III. Board of Directors - Statutory Auditors

Art. 8. Board of Directors

The Company will be administered by a board of directors composed of at least three members who do not need to be shareholders.

The directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy in the board of directors, the remaining directors may meet and may temporarily provide for. In such case the meeting of shareholders during its next meeting, organises the definitive election.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors

The board of Directors can choose from among its members a chairman and one or several Managing Director(s) and fix their powers. The Ordinary General Meeting will set their powers and salary.

The directors are called to the meetings of the board of directors by any means, even by voice.

Any director may act at any meeting of the board of director by appointing in writing, by telefax, cable, telegram or telex another director or any other third parties in order to represent at the meeting of the board of directors and to vote for and on behalf of him.

A quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, the board of directors can adopt resolutions by circular vote expressed in writing, by telefax, cable, telegram or telex as far as the resolutions have been approved by all directors. Such decision is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content, signed by one or several directors.

Art. 10. Minutes of meetings of the Board of Directors

The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman or the managing-director or any two directors. Any proxies will remain attached thereto.

Art. 11. Powers of the Board of Directors

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's object. All powers that are not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the board of directors.

The board of directors can notably, without the following list being complete or exhaustive, write and conclude any contracts and deeds necessary for the execution of any enterprises or operations that are in the interest of the Company, decide any financial intervening in connection with these operations, cash any sums due belonging to the company, give receipt, do and authorize any withdrawal, transfer and alienate funds, rents, credence or values belonging to the company, open any bank account, discount any cheque or promissory note, borrow or lend money in the short or in the long term.

Art. 12. Delegation of powers

The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but do not need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorisation by the general meeting of shareholders.

Art. 13. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company shall indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at the request of the company, or of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of two directors, one of those being the managing director, or by the individual signature of a director or a mandatory of the Company duly authorised, or by the single signature of any person to whom such special power of attorney has been delegated by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 15. Retribution of the Directors

The shareholders' meeting may grant to the directors a fix retribution, a payment of fees or the reimbursement on a lump basis of their travel expenses or other overhead expenses.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who do not need to be shareholders.

The auditors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

The shareholders' meeting shall set, in such case, their retributions.

Chapter IV. Meeting of shareholders**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 18. Annual General Meeting

The annual general meeting will be held in the city of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of April of each year, at 10h00.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings

The board of directors may convene other general meetings.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Procedure - Vote

Shareholders will meet upon call by the board of directors or the auditor or the auditors made in the forms provided by law. The notice will contain the agenda of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who do not need to be a shareholder. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholder's meeting.

One vote is attached to each share. Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by the managing director or by any two other members of the board of directors.

Chapter V. Financial year - Distribution of profits

Art. 21. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

The board of directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 22. Appropriation of Profits

From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profit will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation

Art. 23. Dissolution - Liquidation

The Company may be dissolved at any time by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. Applicable law

Article 24. Applicable law

All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Transitional Provision

By way of exception, the first financial year shall commence today and end on 31 December 2003.

Subscription and Payment

The appearing parties have subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

1) The company THIRTIETH CENTURY WOLF LTD., prenamed, nine hundred ninety-nine Shares . . .	999
2) The company ARMADA VENTURES CORP., prenamed, one Share	1
Total: one thousand Shares	1,000

All these shares have been paid-up to the extent of 100% by payments in cash, so that the sum of one hundred thousand euros (EUR 100,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who certifies it.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its corporation, at three thousand euros (EUR 3.000.-).

Extraordinary Shareholders' Meeting

Then the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves duly convened, have immediately proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

First resolution

Resolved to fix at three the number of directors and further resolved to elect the following as directors for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004:

1. Mr Mamadou Dione, accountant, born in Kaolack (Sénégal), on March 8, 1961, residing at L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue;
2. Mrs Maryse Brekoo, administrative and financial supervisor, born in Breda (Holland), on October 2nd, 1953, residing at L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue;
3. Mr Pascal Wiscour-Contier, graduate in Economics and Finance, born in Arlon (Belgique), on April, 25th, 1967, residing at L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

Second resolution

Resolved to fix at one the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004:

Mr Domenico Francone, administrator, born in Grottaglie (Italy), on October 8th, 1946, residing at Via Durini, 2, 20122 Milano, Italy.

Third resolution

Pursuant to the provisions of the articles of incorporation and of the company law, resolved to authorise hereby the board of directors to delegate the total daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more members of the board of directors.

Fourth resolution

1) It is decided that the scope of activities considered to be in the realm of the company's daily management shall not include the execution or entering into of bareboat charter contracts. As a consequence, the managing director shall no longer have the sole power of signature on these contracts, but instead, shall be accompanied by the joint signature of at least one other director after application of a specific procedure.

2) a) In order for the company to enter into a bareboat charter contract, the board of directors must present the proposed contract and addendums, accompanied by all vital terms (charter hire, charter period, delivery date, ports of delivery & redelivery), to the shareholders at an extraordinary meeting of the general assembly for prior approval.

b) The extraordinary general assembly must consider the specific terms of the contract and make a formal decision as to whether the company should sign the contract.

c) If the extraordinary general assembly determines that the company should enter into the bareboat charter contract, such decision shall be passed as a resolution and written in the minutes of the assembly, then communicated to all shareholders and directors in writing within one week of the decision.

d) Within one week of receiving the extraordinary general assembly's written approval to enter into the bareboat charter contract, a meeting of the board of directors must be held to act upon the decisions of the extraordinary general assembly. The board of directors shall have the authority to contact the selected operating company; to negotiate the terms of the bareboat charter contract with the selected operating company in keeping with the same spirit of the terms confirmed by the Extraordinary General Assembly; and to conclude and sign the bareboat charter contract. All directors must be present, and their decision to enter into the contract must be unanimous. At least two directors, one of whom must be the managing director, shall sign the contract in accordance with the extraordinary general assembly's decisions.

Fifth resolution

Resolved to establish the registered office at L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

Meeting of the Board of Directors

And then the above named directors, Mr Mamadou Dione, here present, Mrs Maryse Brekoo and Mr Pascal Wiscour-Contier, here represented by Mr Mamadou Dione, prenamed, by virtue of two proxies annexed hereto, have immediately decided to hold a board of directors meeting, and have taken the following decisions unanimously:

In pursuance of the authorisation that has been given to them by the extraordinary shareholders' meeting of today, Mr Pascal Wiscour-Contier, prenamed, is appointed as Managing Director; the board of directors delegates the full daily management of the company and the representation of the company within such daily management, with all powers to bind the company on his sole signature for any bank operations up to an amount of 15,000 EUR (or the exchange value in foreign currency) including but not limited to the opening of bank accounts, upon the following limitation: any purchase, any selling, any mortgage of ships as well as any bank credit shall require the previous approval of two directors, one of those being the Managing Director.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above-named persons, this deed is worded in French followed by a English translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergences between the French and English texts, the French version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Signé: M. Dione, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 mai 2003, vol. 888, fol. 48, case 7. – Reçu 1000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2003.

F. Kessler.

(026349.3/219/541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

LA FINANCIERE DU LIERRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 53.370.

Le bilan au 31 décembre 2002, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05986, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026218.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

EURO AUDACES, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.916.

—
DISSOLUTION

L'an deux trois, le neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée EURO AUDACES avec siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Ladite société a été constituée par acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 9 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 90 du 27 février 1991.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par acte du même notaire en date du 5 juillet 1995 publié au Mémorial C numéro 525 du 13 octobre 1995.

L'assemblée est présidée par Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Gentiane Preaux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ses éditions n° 396 du 11 avril 2003 et n° 439 du 23 avril 2003;

- dans le journal luxembourgeois Letzerbuenger Journal, en ses parutions n° 71 du 11 avril 2003 et n° 78 du 23 avril 2003.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les deux mille cent quarante (2.140) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune, actuellement émises, mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (1.798) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1° Présentation du second rapport du liquidateur pour la période allant du 28 novembre 1998 au 28 février 2003.

2° Présentation du rapport du commissaire de contrôle.

3° Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

4° Clôture de la liquidation.

5° Décision des actionnaires de requérir le notaire instrumentant d'acter que, par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, ils déclarent irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

6° Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.

7° Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

8° Divers.

Le Président de l'assemblée lui expose préalablement ce qui suit, pour rappel et aux fins d'information:

La société a été mise en liquidation en vertu d'un acte reçu par le notaire Jacques Delvaux précité en date du 27 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 940 du 29 décembre 1998.

Aux termes du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 décembre 1998, la décision de clôturer la liquidation de la société a été postposée pour régler certains différends.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée, après en avoir pris connaissance, approuve le second rapport du liquidateur pour la période allant du 28 novembre 1998 au 28 février 2003.

Ce rapport, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation portant sur rapport du liquidateur ainsi que sur les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

Cinquième résolution

L'assemblée requiert le notaire instrumentant d'acter que, par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, le comparant déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

Sixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Septième résolution

L'assemblée décide de confier à la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE ayant son siège social Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 71.178 tous pouvoirs et mandat en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

En outre, tout porteur d'une expédition du présent acte est autorisé à procéder à la radiation de l'inscription de la société auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

Les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Hornick, A. Uhl, G. Preaux, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, vol. 138S, fol. 95, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

J. Elvinger.

(026632.3/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

PARKING DE LA GARE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 93.640.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme SERMELUX METALSERVICE LUXEMBOURG, avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle,

ici représentée par Monsieur Frank Nimax, conseil fiscal, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patton, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2.- La société à responsabilité limitée GARE PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons,

ici dûment représentée par son gérant Monsieur Marcel Ehlinger, industriel, demeurant à L-2213 Luxembourg, 14, rue de Nassau.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de PARKING DE LA GARE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Windhof.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

Elle pourra en outre se porter garant pour quiconque.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

L'actionnaire désirant céder ses actions doit en informer les autres actionnaires et le conseil d'administration par lettre recommandée à la poste, ce jour sera appelé ci après: Jour «J».

Les actionnaires restants disposent alors d'un délai maximum d'un mois, c'est-à-dire: jusqu'au jour J+30, pour exercer leur droit de préemption au prorata de leur participation dans le capital restant de la société.

Si les actionnaires ne souhaitent pas exercer un droit de préemption, la vente devient libre.

La renonciation d'un ou de plusieurs actionnaires à l'exercice de ce droit de préemption accroît le droit de préemption des autres actionnaires proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société.

Le prix de vente des actions est fixé de commun accord entre les parties.

En cas de désaccord quant au prix fixé, les parties désigneront un expert qui aura pour mission de calculer une nouvelle valeur des actions dans un délai supplémentaire d'un mois, c'est-à-dire: jusqu'au jour J+60.

Au cas où un accord ne pourrait être trouvé, chaque partie désignera son expert. Le collège des trois (3) experts disposera alors d'un délai supplémentaire d'un mois, c'est-à-dire: jusqu'au jour maximum J+90, pour remettre son rapport et communiquer la valeur des actions. Cette dernière valeur sera celle qui sera alors obligatoirement retenue pour la cession.

Dans tous les cas, les experts devront avoir remis leur rapport au plus tard avant la fin du troisième mois, soit J+90, après la signification de l'actionnaire désirant céder ses actions.

Passé ce délai, la vente devient libre.

Le prix de rachat est payable à la signature de l'acte de cession.

Toute cession faite en violation de ce qui précède est inopposable à la société et aux actionnaires.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2003.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2004.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme SERMELUX METALSERVICE LUXEMBOURG, avec siège social à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle, seize actions,	16
2.- La société à responsabilité limitée GARE PARTICIPATIONS, S.à r.l., avec siège social à L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons, seize actions,	16
Total: trente-deux actions,	32

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente-deux mille euros (32.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et celui des commissaires aux comptes à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Robert Schintgen, employé privé, né à Luxembourg, le 24 octobre 1947, demeurant à L-7217 Bérelange, 113, rue de Bridel, administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A;

b) Madame Léa Beissel, employée privée, née à Luxembourg, le 27 mars 1964, demeurant à L-7217 Bérelange, 113, rue de Bridel, administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A;

c) Monsieur Marcel Ehlinger, industriel, né à Luxembourg, le 13 novembre 1939, demeurant à L-2213 Luxembourg, 14, rue de Nassau, administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B;

d) Madame Martine Ehlinger, employée privée, née à Luxembourg, le 14 février 1964, demeurant à L-8533 Elvange, 82, Hauptstrooss, administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Monsieur Frank Nimax, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 9 janvier 1964, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patton.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

5.- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article huit (8) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premiers administrateurs-délégués de la société Messieurs Robert Schintgen et Marcel Ehlinger, préqualifiés, lesquels pourront engager la société sous leur seule signature.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Nimax - M. Ehlinger - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mai 2003, vol. 522, fol. 45, case 7. – Reçu 320 euros.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 mai 2003.

J. Seckler.

(026981.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

LPF LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

(anc. LP LUX, S.à r.l.).

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 93.635.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaissent:

1.- Monsieur Nico Hansen, employé privé, demeurant à Bissen, 12, rue Jean Engel.

2.- Monsieur Christian Verschuren, employé privé, demeurant à Senningen, 6, rue de la Montagne, ici représenté par Monsieur Nico Hansen, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera LP LUX, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence d'affaires.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 124,- (cent vingt-quatre euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Toutefois, en cas d'urgence ou de difficultés matérielles, la tenue de réunions n'est pas obligatoire.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des Associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au trente et un décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en conformité avec l'article neuf des statuts.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2003.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Nico Hansen, prédésigné, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2.- Monsieur Christian Verschuren, prédésigné, une part sociale	1
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de EUR 12.400,- (douze mille quatre cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée

Monsieur Nico Hansen, prénommé.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle du gérant

2) Le siège social de la Société est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: C. Verschuren, N. Hansen, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2003, vol. 138S, fol. 86, case 7. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

J. Elvinger.

L'an deux mille trois, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LP LUX, S.à r.l., ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, constituée suivant acte reçu le 24 avril 2003, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés et de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il résulte de la liste de présence que les cents (100) parts représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de la dénomination sociale de la société de LP LUX, S.à r.l., en LPF LUX, S.à r.l., et modification subséquente de l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La dénomination de la société sera LPF LUX, S.à r.l.»

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de modifier la dénomination sociale de la société de LP LUX, S.à r.l., en LPF LUX, S.à r.l., et de modifier en conséquence l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La dénomination de la société sera LPF LUX, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2003, vol. 17CS, fol. 92, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2003.

J. Elvinger.

(026967.3/211/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2003.

CONSTRUCTIONS MOSCHETTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9048 Ettelbruck, 2, rue Dr. Herr.

R. C. Diekirch B 4.677.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 mai 2003, réf. DSO-AE00108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901196.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

PEINTURE PUTZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9217 Diekirch, 4, rue du Curé.

R. C. Diekirch B 2.097.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 mai 2003, réf. DSO-AE00110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901195.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.132.

L'an deux mille trois, le douze mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1010 Luxembourg, 39, avenue Monterey,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 28 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 340 du 12 mai 2000,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 25 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 790 du 24 mai 2002,

modifiée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1197 du 9 août 2002,

modifiée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 185 du 20 février 2003,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 14 mars 2003, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 74.132.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Natalia Calvo Garasa, avocate, demeurant à Bruxelles, 18/b9, rue des Colonies,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eduardo De Pascual Arxe, banquier, demeurant à Barcelone (Espagne).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Désignation d'une valeur nominale de 10,- Euros par action.

2.- Création d'une catégorie d'actions de Classe A avec droit de vote et dans les limites de la loi d'une catégorie d'actions de Classe B sans droit de vote ayant un dividende privilégié de 7,25 % sur toute distribution de dividendes.

3.- Ajout d'un troisième alinéa à l'article 28 des statuts, comme suit:

«**Art. 28, troisième alinéa.** Les actionnaires de la Classe A de la Société auront droit à un vote par action aux assemblées générales. Les actionnaires de la Classe B n'auront pas de droit de vote en principe, sauf dans les cas prévues par la loi, où chaque action de Classe B donnera droit à un vote.

Les résolutions des assemblées générales sont adoptées aux quorums de présence et de majorités de vote requis par la loi.»

4.- Ajout d'un troisième alinéa à l'article 39 des statuts, comme suit:

«**Art. 39, troisième alinéa.** Les actions de la Classe B ont droit à un dividende privilégié de 7,25 % sur toute répartition de bénéfices. Le solde restant à distribuer sera réparti de manière égale entre les actions de Classe A et les actions de Classe B.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes. Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.»

5.- Augmentation du capital social à concurrence de 34.850.000,- Euros pour le porter de son montant actuel de 13.500.000,- Euros à 48.350.000,- Euros moyennant l'émission de 2.150.000 actions nouvelles de Classe A numérotées de 1.350.001 à 3.500.000, et l'émission de 1.335.000 actions nouvelles de Classe B numérotées de 3.500.001 à 4.835.000.

6.- Souscription et libération.

7.- Renonciation des actionnaires à leur droit de souscription préférentiel.

8.- Augmentation du capital autorisé à 50.000.000,- Euros.

9.- Modification de l'article 5, premier et deuxième alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5, premier et deuxième alinéa.** Le capital social est fixé à quarante-huit millions trois cent cinquante mille Euros (48.350.000,- EUR) représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions de Classe A avec droit de vote et un million trois cent trente-cinq mille (1.335.000) actions de Classe B sans droit de vote, toutes d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR), numérotées de un (1) à quatre millions huit cent trente-cinq mille (4.835.000).

Le capital autorisé de la société pourra être porté à cinquante millions d'Euros (50.000.000,- EUR) par la création et l'émission de cent soixante-cinq mille (165.000) actions de Classe B sans droit de vote, d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

10.- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer une catégorie d'actions de Classe A avec droit de vote et dans les limites de la loi d'une catégorie d'actions de Classe B sans droit de vote ayant un dividende privilégié de 7,25 % sur toute distribution de dividendes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de rajouter un troisième alinéa à l'article 28 des statuts, comme suit:

«**Art. 28, troisième alinéa.** Les actionnaires de la Classe A de la Société auront droit à un vote par action aux assemblées générales. Les actionnaires de la Classe B n'auront pas de droit de vote en principe, sauf dans les cas prévus par la loi, où chaque action de Classe B donnera droit à un vote.

Les résolutions des assemblées générales sont adoptées aux quorums de présence et de majorités de vote requis par la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de rajouter un troisième alinéa à l'article 39 des statuts, comme suit:

«**Art. 39, troisième alinéa.** Les actions de la Classe B ont droit à un dividende privilégié de 7,25 % sur toute répartition de bénéfices. Le solde restant à distribuer sera réparti de manière égale entre les actions de Classe A et les actions de Classe B.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes. Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-quatre millions huit cent cinquante mille Euros (34.850.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de treize millions cinq cent mille Euros (13.500.000,- EUR) à quarante-huit millions trois cent cinquante mille Euros (48.350.000,- EUR) moyennant l'émission de deux millions cent cinquante mille (2.150.000) actions nouvelles de Classe A et moyennant l'émission d'un million trois cent trente-cinq mille (1.335.000) actions nouvelles de Classe B.

Souscription - Libération

Un des actionnaires ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions de Classe A ont été libérées à concurrence de 25 % et les nouvelles actions de Classe B ont été entièrement souscrites et libérées en espèces de la façon suivante:

- Un million quatre cent cinquante mille (1.450.000) actions de Classe A par la société EUROPEAN COLLECTIVE INTEGRAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 85.125,

- Sept cent mille (700.000) actions de Classe A et quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions de Classe B par la société NORTON LIFE, M.P.S., avec siège social à Barcelone, 116, rue Pau Claris, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Barcelone tome 28508, feuillet 109, feuille B-135546,

- Un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions de Classe B par la société CAJA HIPOTECARIA CATALANA MUTUAL, M.P.S., avec siège social à Barcelone, 81, rue Ballester.

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Barcelone tome 31977, feuillet 69, feuille B-201263,

Toutes trois ici représentées par Monsieur Eduardo De Pascual Arxe, prénommé,

en vertu de trois procurations sous seing privés données respectivement à Luxembourg et à Barcelonne le 9 mai 2003,

lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de dix-huit millions sept cent vingt-cinq mille Euros (18.725.000,- EUR) est à la libre disposition de la société.

Le conseil d'administration appellera à la libération intégrale des actions au fur et à mesure des besoins de la société. Ces actions resteront nominatives jusqu'à entière libération.

Sixième resolution

L'assemblée générale sur proposition motivée du conseil d'administration décide d'augmenter le capital autorisé de la société pour le porter de vingt millions d'Euros (20.000.000,- EUR) à cinquante millions d'Euros (50.000.000,- EUR).

Septième resolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier et deuxième alinéas des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5, premier et deuxième alinéas.** Le capital social est fixé à quarante-huit millions trois cent cinquante mille Euros (48.350.000,- EUR) représenté par trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions de Classe A avec droit de vote et un million trois cent trente-cinq mille (1.335.000) actions de Classe B sans droit de vote, toutes d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR), numérotées de un (1) à quatre millions huit cent trente-cinq mille (4.835.000).

Le capital autorisé de la société pourra être porté à cinquante millions d'Euros (50.000.000,- EUR) par la création et l'émission de cent soixante-cinq mille (165.000) actions de Classe B sans droit de vote, d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en vertu des présentes à environ 355.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Calvo Garasa, R. Galiotto, E. De Pascual Arxe, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2003, vol. 17CS, fol. 78, case 4. – Reçu 348.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 22 mai 2003.

P. Decker.

(026620.3/206/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

EXCELL LIFE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme,
(anc. **CLAVE S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES VIE POUR L'EUROPE S.A.**)

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.132.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Decker.

(026623.3/206/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2003.

BINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.671.

—
Réunion du Conseil d'Administration en date du 17 juin 2002

Sont présents:

- Monsieur Paul Lutgen, Administrateur.
- ARMOR S.A., Administrateur.
- Monsieur Luc Braun, Administrateur.

Le Conseil d'Administration décide conformément aux articles 10 et 11 des statuts de BINTER S.A.:

1. de nommer, Monsieur Paul Lutgen, président du conseil d'administration;
2. de nommer Monsieur Paul Lutgen, administrateur-délégué. Monsieur Paul Lutgen assurera dorénavant la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion. La gestion journalière des affaires de la société s'entend comme la faculté d'effectuer tout acte de disposition, de gestion, ou conservatoire dans l'intérêt de la société et en accord avec l'objet social de celle-ci. A l'égard des tiers, la société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de Monsieur Paul Lutgen agissant dans le cadre de ses fonctions en tant qu'administrateur-délégué.

Le Conseil d'Administration

ARMOR S.A.

Signature / P. Lutgen / L. Braun

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026319.3/045/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

BINTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 18.671.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30 janvier 2003

Cinquième résolution

Leur mandat arrivant à échéance, sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2002 de la société:

Administrateurs:

- Paul Lutgen, licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant à Luxembourg.
- Luc Braun, diplômé en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg.
- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

- EURAUDIT, S.à r.l., 16, allée Marconi, Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 2003.

BINTER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026321.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SILVIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.539.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour SILVIA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026061.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

CHEVAL BLANC CAPITAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 80.576.

Monsieur Dennis Bosje, conseil, né à Amsterdam, (Pays-Bas), le 20 novembre 1965, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faienderie, a été nommé administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006 (en remplacement de Monsieur Eric Bernard, démissionnaire.)

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour avis sincère et conforme
Pour CHEVAL BLANC CAPITAL S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE04834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025572.3/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

RZ HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 78.726.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour RZ HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

(026035.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

RZ HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 78.726.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00068, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour RZ HOLDING S.A.
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

(026037.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

BIRS, BUREAU INTERNATIONAL DE REGLEMENT DE SINISTRES S.A. LUXEMBOURG,
Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 31.782.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 12 mai 2003

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes au 31 décembre 2002.

4. L'Assemblée acte la démission en date de ce jour de Monsieur Grosse Vehne de sa qualité d'administrateur.

5. L'Assemblée décide de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Grosse Vehne démissionnaire et de réduire le nombre de postes d'administrateurs de quatre à trois.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026399.3/565/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

STORM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.085.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AC04259, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour STORM HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026065.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

TEIGUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.543.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2003, réf. LSO-AC00138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour TEIGUR HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026069.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

TREK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.677.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD04263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour TREK HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026073.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

DROP ZONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165B, rue de Longwy.
R. C. Luxembourg B 78.823.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05665, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026285.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

ARTEC CREATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9165 Merscheid, 14, Haaptstrooss.
R. C. Diekirch B 4.343.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 mai 2003, réf. DSO-AE00117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901193.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

ZAFRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.019.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00799, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour ZAFRA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026075.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

ZAFRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.019.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour ZAFRA HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026076.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

LJCA FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 84.472.

Suite à la scission de la Société LJCA MEDIA B.V., associé unique, en date du 30 août 2002, les associés seront dorénavant:

- LJCA MEDIA B.V. pour 98 parts.

- PACANIFE B.V. pour 42 parts.

Luxembourg, le 16 mai 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05194. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026295.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

AUTOMATIVE TRADING AND INDUSTRIAL CONSULTANCY, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.
R. C. Diekirch B 5.526.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 mai 2003, réf. DSO-AE00137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 28 mai 2003.

Signature.

(901217.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

ASTRON BUILDING SYSTEMS PACIFIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9202 Diekirch, route d'Ettelbruck.
R. C. Diekirch B 3.217.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, en date du 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(901222.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 30 mai 2003.

OELSCHLÄGER PROPERTIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.159.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2003

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Les mandats d'administrateurs de Michael Becker, Caroline Folmer, Jean Lambert, EDIFAC S.A., sont reconduits jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

OELSCHLÄGER PROPERTIES INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05173. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026404.3/1022/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

OELSCHLÄGER PROPERTIES INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.159.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 18 mars 2003

TRUSTAUDIT S.A., dont le siège social est située 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg est nommé Commissaire aux Comptes. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2005.

Le Commissaire aux Comptes a fait connaître qu'il accepte le mandat qui vient de lui être confié et déclare satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

Extrait sincère et conforme

OELSCHLÄGER PROPERTIES INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026407.3/1022/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

**DOMINOES S.A., Société Anonyme,
(anc. DOMINOES ENGINEERING S.A.).**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R. C. Diekirch B 4.462.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 mai 2003, réf. DSO-AE00115, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(901194.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

ISEO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.012.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau EUR (142.312,12)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Signature.

(026374.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

CIRCUIT FOIL LUXEMBOURG TRADING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone Industrielle C Salzbaach.

R. C. Diekirch B 93.110.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés et enregistrés à Wiltz, le 23 mai 2003, réf. DSO-AE05165, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(901207.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

DOCPHARMA LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R. C. Diekirch B 6.054.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 mai 2003, réf. DSO-AE00133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marnach, le 28 mai 2003. Signature.
(901209.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

CEVA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R. C. Diekirch B 5.756.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 mai 2003, réf. DSO-AE00136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marnach, le 28 mai 2003. Signature.
(901210.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

M.E.L. CONSULTANTS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R. C. Diekirch B 5.133.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 mai 2003, réf. DSO-AE00138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marnach, le 28 mai 2003. Signature.
(901212.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

S.B.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R. C. Diekirch B 5.790.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 mai 2003, réf. DSO-AE00143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marnach, le 28 mai 2003. Signature.
(901213.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

EUROPEAN FIDUCIARY ADVISORS, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.

R. C. Diekirch B 5.076.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 mai 2003, réf. DSO-AE00144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marnach, le 28 mai 2003. Signature.
(901214.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

ROTOR, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 12, rue de Marbourg.
R. C. Diekirch B 92.354.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 20 mai 2003, réf. DSO-AE00140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 28 mai 2003.

Signature.

(901215.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 mai 2003.

FOOD COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.062.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée, tenue le 12 mai 2003, les actionnaires ont décidé:

- d'accepter les démissions des administrateurs suivants:

- Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, né le 29 avril 1956 à Briey en France et demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Pascal Roumiguié, employé privé, né le 29 octobre 1964 à Longeville lès Metz en France et demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Madame Marie-Hélène Claude, employée privée, née le 11 mai 1961 à Saint Mard en Belgique et demeurant au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- de nommer les administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée des actionnaires statuant sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2002 qui se tiendra en 2003:

- Monsieur Fabio Mazzoni, né le 20 janvier 1960 à Ixelles en Belgique et demeurant au 9B, boulevard du Prince Henri, L-2017 Luxembourg

- Monsieur Ninno Gianluca, né le 9 avril 1975 à Policoro en Italie et demeurant au 9B, boulevard du Prince Henri, L-2017 Luxembourg

- Monsieur Joseph Mayor, né le 24 mai 1962 à Durban en Afrique du Sud et demeurant au 9B, boulevard du Prince Henri, L-2017 Luxembourg

- d'accepter la démission du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE BILLON, S.à r.l., avec siège social au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 48.841

- de nommer en tant que commissaire aux comptes WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-2017 Luxembourg, R. C. Luxembourg B 20.938

- de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au Résidence Les Princes, 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025833.3/581/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

FA.MI. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 69.359.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 16 mai 2003

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick Rochas;

- Monsieur Philippe Slendzak;

- Monsieur Maurice Houssa.

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05682. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026095.3/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

TOBIE INVESTISSEMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 49.718.

—
*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires
tenue à Luxembourg le 8 avril 2003*

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Philippe Slendzak,
- Monsieur Patrick Rochas,
- Monsieur Maurice Houssa.

L'Assemblée Générale Annuelle renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société:
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2003.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05669. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026098.3/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

AVP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 76.221.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE004716, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour AVP S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026121.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

GREENLIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.751.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE004753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour GREENLIGHT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026129.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

GREENLIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.751.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE004757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour GREENLIGHT HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026123.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

B BEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 77.766.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE004728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour B BEN HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026149.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

RECHAPAGES LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5265 Schuttrange, Zone Industrielle Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01771, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Pour ordre

Signature

(026154.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

RECHAPAGES LUXEMBOURGEOIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5265 Schuttrange, Zone Industrielle Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01776, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour le Conseil d'Administration

Pour ordre

Signature

(026155.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

NewTel S.A. ET CIE, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.688.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des associés de NewTel S.A. ET CIE, S.e.c.s. (la «Société») des 28 février et [] mars 2003 et des décisions du conseil d'administration de l'associé commandé, NewTel S.A. (RCS B 45.640) (le «Commandité»), composé actuellement comme indiqué ci-dessous, du 28 février 2003.

1. que tout pouvoir de signature, tout pouvoir d'engager la Société et toute délégation de pouvoir existant avant ou 28 février 2003 est révoqué et annulé.

2. que, conformément aux résolutions et décisions mentionnées ci-dessus, ainsi qu'aux des statuts de la Société et du Commandité, la Société est valablement engagée vis-à-vis de tiers dans toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration du Commandité ainsi que par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration du Commandité dans la limite de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur du Commandité est cependant suffisante pour représenter valablement le Commandité et ainsi la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

3. que le conseil d'administration du Commandité se compose actuellement comme suit:

- Mr Bruno Valsangiacomo, Président du conseil d'administration de la Société, managing partner Fincoord, 12 Beustweg, 8032 Zurich, né le 21 juillet 1955 à Uznach, Suisse;

- Mr Romano Fanconi, Vice-Président du conseil d'administration de la Société, senior advisor partner Fincoord, 12 Beustweg, 8032 Zurich, né le 4 novembre 1965 à Zug, Suisse;

- Mrs Carmen Behles, membre du conseil d'administration de la Société, advisor assistant, Fincoord, 12 Beustweg, 8032 Zurich, née le 7 juin 1961 à Rüti, Suisse;

- Mrs Susanne Häusler, membre du conseil d'administration de la Société, corporate administration senior accountant Fincoord, 12 Beustweg, 8032 Zurich, née le 7 mars 1972 à Copenhague, Danmark;

4. que KPMG AUDIT, commissaire aux comptes de la Société pour les comptes sociaux de la Société aux 31 décembre 2002, est remplacé en tant que commissaire aux comptes de la Société par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, Luxembourg, RCS 65.477, avec effet au 28 février 2003 (excepté en ce qui concerne les comptes sociaux aux 31 décembre 2002). PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été nommé pour une période prenant fin après l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux de la Société au 31 décembre 2003.

26 mars 2003.

Pour publication

Pour NewTel S.A. ET CIE, S.e.c.s.

NewTel S.A., le Commadité

T. Hoss

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04415. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026091.3//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

FP TEMP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.931.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE004751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour FP TEMP HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026160.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

FP TEMP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 79.931.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE004748, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour FP TEMP HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026158.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

J & K CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 85.179.

Commissaire aux Comptes

Le commissaire aux comptes, à savoir:

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

83, rue de la Libération

L-5969 Itzig

démissionne avec effet immédiat.

Itzig, le 22 mai 2003.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026367.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

IEG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 74.689.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE004773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2003.

Pour IEG HOLDING S.A.

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(026165.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

TOITURES STEVE LEFEVRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7526 Mersch, 17A, allée John W. Léonard.
R. C. Luxembourg B 69.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05401, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOITURES STEVE LEFEVRE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(026166.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SVENSKA HANDELSBANKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 145, rue de Mühlenbach.
R. C. Luxembourg B 15.992.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires
de SVENSKA HANDELSBANKEN S.A. du 24 février 2003*

«

§11

Le Président a requis la nomination de trois Administrateurs, chacun d'entre eux devant exercer sa fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires et due élection et investiture de leurs successeurs.

L'Assemblée a pris acte et accepté la démission de Monsieur Thord Mellström en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société.

Les personnes suivantes, éligibles à la fonction d'Administrateur de la Société, ont été dûment élues:

- Monsieur Bjorn C. Andersson (Président).
- Monsieur Joachim Spetz.
- Monsieur Thomas Jacobson.

»

Luxembourg, le 20 mai 2003.

SVENSKA HANDELSBANKEN S.A.

J-L. Debry / T. Jacobson

Directeur Adjoint / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06178. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026333.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE DE LA BOURSE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 6.222.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, réf. LSO-AE03411, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2003.

C. Descoups / A. Forster

Secrétaire de la Bourse / Membre du Comité de direction

(026406.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

ATLAS AIR, INC LUXEMBOURG

Siège social: L-1646 Senningerberg, 54, rue du Grünewald.
R. C. Luxembourg B 71.118.

ATLAS AIR, INC. LUXEMBOURG est une succursale de ATLAS AIR, INC., immatriculée dans l'Etat du Delaware, County of Newcastle, City of Wilmington, USA. Le numéro d'identification de ATLAS AIR, INC. dans l'Etat de Delaware, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State est No. 002306021. Son numéro Securities and Exchange Commission Central Index Key est 0000941552. La société exerce ses activités dans le cargo service et le fret aérien conformément à ses statuts sociaux publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n°804 du 28 octobre 1999.

Est préposé à la gestion, à la supervision et à la surveillance de cette succursale dans le sens de l'article 160 de la loi sur les sociétés commerciales, Monsieur Robert S. Arendal, avec signature unique, élisant domicile au siège de la succursale.

La procuration de Robert S. Arendal est annexée à la présente publication.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 27 mai 2003.

Pour ATLAS AIR, INC. LUXEMBOURG

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE06135. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026127.3/556/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATION DU GRAND-DUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 18.271.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 19 décembre 2002

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05678. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026093.3/636/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SOCIETE DE PARTICIPATION DU GRAND-DUCHE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 18.271.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 28 janvier 2003

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Jean-Jacques Vouhe

- MAAF ASSURANCES

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Antoine Ermeneux, demeurant au 92, avenue de Paris, F-79000 Niort, né le 30 mai 1963 à Lorient, de nationalité française en remplacement de Monsieur Jean-Claude Chauvat aux fonctions d'administrateur.

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS, 5 rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg en lieu et place de la société COMPAGNIE DE REVISION.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05670. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026097.3/636/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

NewTel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1025 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.640.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires de NewTel S.A. (la «Société») des 26 et 28 février 2003 et 26 mars 2003 et des décisions du conseil d'administration, composé actuellement par Mr Bruno Valsangiacomo, Mr Romano Fanconi, Mrs Carmen Behles et Mrs Susanne Häusler, du 28 février 2003,

1. que tout pouvoir de signature, tout pouvoir d'engager la Société et toute délégation de pouvoir existant avant ou 28 février 2003 est révoqué et annulé.

2. que, conformément aux résolutions et décisions mentionnées ci-dessus, ainsi qu'aux des statuts de la Société, la Société est valablement engagée vis-à-vis de tiers dans toutes circonstances par les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration ainsi que par la signature individuelle d'un délégué du conseil d'administration dans la limite de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur est cependant suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

3. que Mr Bruno Valsangiacomo est nommé président du conseil d'administration et Mr Romano Fanconi, vice-président, de sorte à ce que le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- Mr Bruno Valsangiacomo, Président du conseil d'administration de la Société, managing partner Fincoord, 12 Beustweg, 8032 Zurich, né le 21 juillet 1955 à Uznach, Suisse;

- Mr Romano Fanconi, Vice-Président du conseil d'administration de la Société, senior advisor partner Fincoord, 12 Beustweg, 8032 Zurich, né le 4 novembre 1965 à Zug, Suisse;

- Mrs Carmen Behles, membre du conseil d'administration de la Société, advisor assistant, Fincoord, 12 Beustweg, 8032 Zurich, née le 7 juin 1961 à Rüti, Suisse;

- Mrs Susanne Häusler, membre du conseil d'administration de la Société, corporate administration senior accountant Fincoord, 12 Beustweg, 8032 Zurich, née le 7 mars 1972 à Copenhague, Danemark;

4. que KPMG AUDIT, commissaire aux comptes de la Société pour les comptes sociaux de la Société au 31 décembre 2002, est remplacé en tant que commissaire aux comptes de la Société par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, Luxembourg, RCS 65.477, avec effet au 28 février 2003 (excepté en ce qui concerne les comptes sociaux au 31 décembre 2002). PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. a été nommé pour une période prenant fin après l'assemblée générale approuvant les comptes sociaux de la Société au 31 décembre 2003.

26 mars 2003.

Pour publication

Pour NewTel S.A.

T. Hoss

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2003, réf. LSO-AE04412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026092.3//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

GOMES GRANIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen-Mersch, 1, rue Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B 76.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 mai 2003, réf. LSO-AE05124, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2003.

Pour GOMES GRANIT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN, S.à r.l.

Signature

(026382.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.

SVENSKA HANDELSBANKEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 145, rue de Mühlenbach.
R. C. Luxembourg B 15.992.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 24 février 2003

«

§3

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection de l'Administrateur Délégué et du Directeur de la Société: Monsieur Thomas Jacobson a été élu Administrateur Délégué et Monsieur Leo Tolstoy a été élu Directeur.

§4

Le Conseil d'Administration a procédé à l'élection d'un réviseur externe.
KPMG LUXEMBOURG a été élue Réviseur d'entreprises pour l'exercice 2003.

§5

La liste des signatures autorisées a été revue et les modifications suivantes ont été approuvées:

Signature A, Membre du Conseil d'Administration

A renouveler:

- Bjorn C. Andersson.
- Joachim Spetz.
- Thomas Jacobson.

A supprimer:

- Thord Mellström.

Signature A

A renouveler:

- Thomas Jacobson.
- Leo Tolstoy.
- Jean-Luc Debry.
- Thomas Hallden.
- Erick Rossion.

A supprimer:

- Thord Mellström.

Signature B

A renouveler:

- Peter Eddysson.
- Serge Grandjean.
- Pascal Holter.
- Patricia Invernizzi.
- Philippe Peiffer.
- Jean-Paul Reiser.
- Marie-France Renaux-Klein.
- Fabien Schandeler.
- Bernard Tasiaux.
- Maria Tuomi.
- Pascale Wester.
- Elizabeth Malzacher.

A supprimer:

- Paul Boström.
- Lennart Rutholm.

»

Luxembourg, le 20 mai 2003.

SVENSKA HANDELSBANKEN S.A.

J-L. Debry / T. Jacobson

Directeur Adjoint / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2003, réf. LSO-AE06177. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(026330.3/000/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2003.
